



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 22/11/24

Les chiffres du décrochage scolaire explosent. Et la réponse ? Mise à l'amende et peines de prison !?

Le décrochage scolaire explose et il traduit l'ampleur du mal-être des jeunes

Depuis le début de la crise sanitaire, nous alertons sur le mal-être des jeunes et ses conséquences, notamment le décrochage scolaire. L'école ne fait vraiment plus sens pour des dizaines de milliers d'élèves. Ils sont deux fois plus nombreux à vivre ce désengagement en quatre ans. De 2020-2021 à 2023-2024, le nombre d'élèves en décrochage scolaire est passé de 50 000 à 93 000 ! Comment considérer cette évolution autrement que par le fait qu'elle est structurelle ? Ce n'est pas de gaité de cœur qu'ils quittent les bancs de l'école, n'en déplaisent à ceux qui considèrent que cette désaffection est le résultat d'un caprice. Ces impossibilités de retourner à l'école cachent la plupart du temps des situations de crises mentale, familiale, sociale, qui demandent de l'empathie pour être comprises et justement résolues.

A peine né, un dispositif de suivi de chaque jeune en risque de décrochage serait reporté

Les organisations de défense des parents et des enfants ont attiré l'attention des responsables politiques, des professionnels de la santé, de la société civile à de nombreuses reprises et demandé une réponse face à l'urgence d'agir. Certainement trop tardivement mais enfin, un décret a été adopté sous la précédente législature afin d'accompagner chaque jeune en situation d'absentéisme préoccupante. Ce décret, bien que ne couvrant pas toutes les situations de décrochage, avait au moins le mérite de prévoir un dispositif où chaque élève aurait un suivi rapproché.

Nous entendons maintenant que l'entrée en vigueur de ce décret est reportée. C'est pour le moins étonnant face à la gravité de la situation !

La Ministre Glatigny individualise les problèmes en voulant sanctionner les parents

Pire, nous lisons dans Sudpresse ce mercredi que la Ministre veut faire appel à la justice parce que certains parents ne répondent pas au courrier qui est envoyé par la direction

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

générale de l'enseignement chaque fois qu'un jeune cumule trop de demi-jours d'absence à l'école. Un courrier qui serait, selon la ministre, édulcoré. Educoré ? Au contraire, ce courrier est un rappel à l'ordre sans aucune forme d'accompagnement. Il est incompréhensible pour une toute grande majorité des parents concernés, inadapté à leur situation et aveugle à la supposition de plus en plus forte que la plupart de ces décrochages sont la résultante d'un mal-être du jeune.

Faire appel à la justice... mais pour faire quoi ? **Le cadre pénal actuel est terriblement répressif.** Les infractions à l'obligation parentale d'assurer le respect de la fréquentation scolaire par leurs enfants sont aujourd'hui possibles d'une amende fixée aujourd'hui aux alentours de 200 euros ; en cas de récidive, l'amende est doublée et une peine d'emprisonnement d'un jour à un mois peut être prononcée. Voulons-nous répondre aux détresses des jeunes par la mise à l'amende voire l'enfermement de leurs parents ?

Des organisations de défense des parents et le Délégué Général aux droits de l'Enfant appellent à accompagner plutôt que réprimer

Pour la FAPEO, la Ligue des familles et le Délégué Général aux Droits de l'Enfant, ce n'est pas en proférant des menaces que l'on avancera. Plutôt que réprimer, il faut comprendre et accompagner. Nous appelons la Ministre Glatigny à mettre en œuvre le plus rapidement possible le dispositif de suivi des élèves en risque de décrochage, et dans tous les cas, à ne pas le reporter.

Contacts presse :

Pour la Fédération des Parents et des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel (FAPEO) : Véronique de Thier 0498 19 15 84 ou Joëlle Lacroix 0474 64 09 11

Pour la Ligue des familles : Merlin Gevers 0472 09 02 29

Pour le Délégué Général aux Droits de l'Enfant : pour Solayman Laqdim, David Lallemand (attaché de presse) 0474 95 19 03

